



Changement de notaire

Par **Pat76410**, le **09/02/2021** à **13:36**

Bonjour. Mon compagnon et moi avons signé un compromis de vente . Nous devions signer l acte de vente le 27 janvier 2021 mais notre notre notaire a bloqué la vente car il manquait le contrôle assainissement obligatoire mais le Spanc refuse de passer en raison de la crise sanitaire. Une société privée est donc passée mais notre notaire ne veut toujours pas débloquer la situation alors que nous nous Somme mis s accord avec le vendeur pour prendre la maison en l état. Peux t on changer de notaire en cours de transaction? Merci

Par **youris**, le **09/02/2021** à **14:16**

bonjour,

la société privée est-elle agréée par la commune pour effectuer ce diagnostic ?

Sinon votre notaire a raison, un accord entre vendeur et acquéreur ne permet pas de ne pas appliquer la réglementation existante.

mais vous pouvez changer de notaire, il vous faudra payer le notaire actuel pour le travail effectué.

je suis surpris du refus du SPANC.

voir ce lien sur ce sujet:

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/actualite_covid-19_portail_anc.pdf

salutations

Par **Pat76410**, le **09/02/2021** à **15:00**

Oui la société est agréé. La spanc nous a dit de signer en l état et qu elle passerait dès que possible. La société qui est passée à établi un devis pour les travaux a effectuer, devis que nous acceptons de prendre en charge car nous avons réussi à faire baisser le prix de la maison car nous savions que nous aurions des frais